

Guide International du Vin Rosé™ International Rosé Wine Guide™



09 mars 2019
EDITION 4 - Session PRIMA
MONACO

CLOTURE DES INSCRIPTIONS & RECEPTION DES ECHANTILLONS:
28 FEVRIER 2019

*Concours français inscrit sur la liste des concours vinicoles français dont les médailles peuvent figurer dans l'étiquetage des vins produits en France conformément à l'arrêté du 13 février 2013.
En application du décret N°2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques.*

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES VINS ROSES DU MONDE

Vins Rosés du Monde soumis aux experts internationaux de l'œnologie, de la vigne, du vin, du grand public œnophile, des médias, de la gastronomie et du business



Le Vin Rosé, Nouvelles visions, nouvelles perceptions
Un concours guide international de vins rosés, unique au monde
dans le haut lieu du Must Drink et des Grands Chefs , Monaco

- **Une «Community» unique au monde - Une alliance fondamentale**

Entre le palmarès du concours GUIDE INTERNATIONAL DU VIN ROSE et le "Rosé Wine Community", ouvert aux hommes et aux femmes, Qui offre de nouvelles perspectives et une approche originale, Pour les professionnels, les connaisseurs, les amateurs et le grand public, En leur faisant découvrir le palmarès des vins rosés autrement.

- **Des "Accordeurs de Goûts et de Saveurs" charismatiques :**

Chefs étoilés, chefs, chefs pâtissiers, cuisiniers, sommeliers, Etudiants, artistes, gourmets et épicuriens ...
Venus d'horizons, de cultures et de styles différents,
Toujours plus nombreux et créatifs.
Ils percent pour nous, les secrets des Goûts et des Saveurs
Avant de se livrer en toute complicité.

- **Au final, un concert international de Goûts et de Saveurs,**

Créant des liens passionnants et passionnés
Entre les médailles de Diamant, et d'Argent et leurs mets
Pour le grand plaisir de nos sens.

**Guide International du Vin Rosé, un concours international de vins rosés du monde
Qui vous ouvre l'esprit sur un monde en pleine mutation
Et vous offre les Goûts et les Saveurs de vos ambitions pour vos vins rosés.
Guide International du Vin Rosé - les Goûts et les Saveurs du futur !**



AVANTAGES DU CONCOURS INTERNATIONAL



- **RECOMPENSES**

- MEDAILLES / STICKERS
- DIPLOME
- GRAND CONCOURS PACKAGING (Seulement pour les vins primés par respect pour le consommateur)

- **PROMOTION**

- Accordeurs de Goûts et de Saveurs - www.lecarredeschefs.cm
- Référencement web pour l'oenotourisme- www.winetourismaroundtheworld.com
- Référencement sur les marchés asiatiques - www.putaojiu.fr
- Référencement culturel : www.lesraisinsdelaculture.xyz
- Edition OPEN GRAND PUBLIC - www.opentastingwines.com

- **COMMUNICATION INTERNATIONALE ET DIFFUSION**

- Plus de 5 000 média
- Plus de 6 000 restaurants
- Plus de 10 000 importateurs ou distributeurs
- Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Wechat

PARTENAIRES

**BOX OFFICE WINES - SITE HUB
MISE EN RELATION ET SITE MARCHAND
POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX PRIMES**

WWW.BOXOFFICEWINES.XYZ

VISIBILITE - TRAFIC - BUSINESS

Box Office Wines

Le Meilleur - L'Excellent - Le Gourmand

Always work in progress...

GUIDE INTERNATIONAL DU VIN ROSÉ™ REGLEMENT

Guide International du Vin Rosé/ International Guide of Rosé Wine est organisé par l'Association Inter Concours du Monde – c/o LEMOINE,352 chemin des breguieres – 83170 Brignoles en Provence Verte (France).

Article 1 : OBJET DU GUIDE

Ce guide international s'adresse aux vins rosés avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions viticoles. Pour les pays tiers, les vins rosés doivent être élaborés conformément à la réglementation en vigueur du pays d'élaboration.

En ce qui concerne les vins rosés français, ceux-ci doivent avoir fait une déclaration de revendication prévue aux articles D. 644-5 et D. 646-6 du code rural. Les vins rosés sans indication géographique ne sont pas admis à concourir.

La visée de ce guide international est de valoriser les qualités fondamentales des vins rosés avec indication géographique et de récompenser ceux qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine.

Ce guide international est aussi destiné à encourager et à mettre en lumière au niveau international les métiers dans le monde de la vigne et du vin, le rôle des terroirs et les métiers liés à l'oenotourisme ainsi que le rôle de la gastronomie et de ses métiers.

Les distinctions remises lors de ce guide international à travers les vins rosés primés participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des vins rosés d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture de la vigne et du vin au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des vins rosés auprès des consommateurs au niveau international
- à apporter une réponse aux 80% des consommateurs en attente d'un message sur le vin rosé en leur offrant des références internationales.

Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine est organisé par l'Association Inter Concours du Monde dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer:

- Les vigneronnes ou vigneronnes récoltants,
- Les vigneronnes ou vigneronnes récoltants coopérateurs,
- les coopératives viticoles,
- les unions de coopératives viticoles,
- les groupements de producteurs ou de productrices,
- les négociants ou négociantes éleveurs,
- les producteurs ou productrices négociants,
- les importateurs,
- les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DU VIN ROSÉ

Les conditions de participation à Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine sont les suivantes:

- Les vins rosés doivent obligatoirement être mis en bouteille et être prêt à la commercialisation, (pas de vin en cuve), les vins rosés conditionnés en outres à vin sont également autorisés à participer.
- Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes à la réglementation nationale et communautaire en vigueur.

Le vin rosé qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres. Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de vin rosé, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les vins rosés doivent provenir d'un lot homogène. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation. Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

- Six bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon ou équivalent litre.
- Les bouteilles et outres à vin doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription accompagnée de sa fiche d'inscription, de son bulletin d'analyses ainsi que de son étiquette permettant l'identification de l'échantillon. A son arrivée, chaque échantillon est contrôlé par rapport à la fiche d'inscription reçue et à son bulletin d'analyse et à sa déclaration de revendication pour les vins rosés produits en France bénéficiant d'une IG.

L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du compétiteur (frais de port, douanes et taxes), le compétiteur est responsable de la bonne conservation des échantillons au cours du transport. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU GUIDE

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- la fiche d'inscription du vin rosé,
- le bulletin d'analyses de moins d'un an,
- la déclaration de revendication pour les vins bénéficiant d'une IG
- le règlement des droits d'inscription.

L'Association Inter Concours du Monde réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription. Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusée.

B. LE BULLETIN D'ANALYSES

Un bulletin d'analyses de moins d'un an doit obligatoirement accompagner chaque échantillon. Ce bulletin comportera les éléments permettant d'identifier l'échantillon et les indications suivantes :

- Titre alcoolométrique à 20 degrés centigrade (Vol %) acquis et en puissance.
- Sucres (glucose + fructose) g/l
- Acidité totale en meq/l
- Acidité volatile en meq/l
- Dioxyde de soufre (SO2) total (mg/l)

- Dioxyde de soufre (SO2) libre (mg/l)

- Pour les vins mousseux et pétillants, surpression dans la bouteille (bars) (hPa)

Le compétiteur et l'organisateur du guide conserveront un échantillon de chaque vin rosé primé avec son bulletin d'analyse et sa fiche d'inscription. Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle de la DGCCRF, pendant une période de un an, les fiches d'inscription ainsi que les analyses durant 5 ans.

C. LE REGLEMENT

En France : soit par chèque bancaire, soit par virement bancaire, soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

Hors France : soit par virement bancaire, soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

A l'ordre de l'Association Inter Concours du Monde / GIVRÉ-E 2016 joint à la fiche d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION Le montant des droits d'inscription en euros PAR ECHANTILLON présenté s'élève à :

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	130.00€ HT + TVA 20%	130.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	130.00€ HT
2 échantillons	110.00€ HT + TVA 20% chacun	110.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	110.00€ HT chacun
3 échantillons plus	90.00€ HT + TVA 20% chacun	90.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	90.00€ HT chacun

Le nombre d'échantillons présentés par compétiteur ne peut excéder le nombre de 10 échantillons.

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par l'Association Inter Concours du Monde. En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

7 : REGLES D'ORGANISATION DU GUIDE

Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine peut faire l'objet de plusieurs sessions de dégustation au cours d'une même année et comprend quatre sessions dénommées:

- « PRIMA » : de Janvier à Mars - « AUGUSTO » : d'Avril à Juin
- « ALTA » : de Juillet à septembre - « XIAO » : d'Octobre à Décembre

Pour chacune des sessions, le jury se réunit autant de fois que nécessaire et procède à une sélection gustative. Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon totalement anonyme. A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom de la session du Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur – N° échantillon d'échantillon). Les échantillons qui n'auront pas de bague cette 35-100 TR ou de bague couronne de 29 seront reconditionnés dans un type de bouteille avec cette bague. La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustateurs. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant. L'échantillon est présenté sans capsule de surbouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et n° d'ordre). Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie (type de vin) en série et mini série dans la série. Aucune récompense ne peut être attribuée à une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons lors d'une session : 3 échantillons minimum de 3 concurrents différents. Chaque vin est dégusté et noté individuellement et non comparativement. Le nombre total de jurés est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V./UOEM sur 100 points. La commission technique de l'Association Inter Concours du Monde désigne nominativement les dégustateurs de chaque jury à travers sa base de données dégustateurs internationaux. Les dégustateurs retenus pour participer en tant que juré doivent appartenir à un des 5 collèges ci-dessous établis par la commission technique. Toutes les dégustations Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine ont des compétences en dégustation de vin chacune au niveau de leur collége. Chaque vin rosé est dégusté par un jury de 5 jurés, 3 jurés français et 2 jurés étrangers ou 3 jurés étrangers et 2 jurés français d'au moins 2/3 sont des dégustateurs compétents. Ces dégustateurs compétents sont issus de chacun des 4 collèges professionnels détaillés ci-dessous qui représentent les métiers de la vigne et du vin. Nous trouverons aussi un juré du collége « oenophile averti ». Le choix d'intégrer des oenophiles avertis est une volonté délibérée car ce collége reflète les goûts et les attentes des consommateurs. Le règlement intérieur précise les modalités de désignation des dégustateurs retenus dans les jurys ainsi que les critères selon lesquels sont appréciées leurs compétences. Les collèges professionnels : 1, 2, 3, 4 et le collége consommateur 5 sont désignés ci-dessous :

- collége 1 professionnel : oenologues ou vificateurs, français ou étrangers, présidents de jurys,
- collége 2 professionnel : production et affiliés, secrétaire : personne travaillant en amont de la filière vin : vigneron, responsable de laboratoire, technicien viticole, verrier, bouchonnier, imprimeur, etc...
- collége 3 professionnel : commercialisation, diffusion, oenotourisme : personne travaillant en aval de la filière vin : négociants, sommelier, caviste, exportateur, Chef, traiteur etc...
- collége 4 professionnel : éducation, formation, communication, relations publiques, médias : personne qui forment du cap au doctorat en passant par la formation professionnelle aux métiers de la vigne et du vin ; et personne qui recueille professionnellement des informations, écrit des articles ou publie des reportages (écrits, audio, photo ou vidéo) dans le monde de la vigne et du vin.
- collége 5 oenophile averti : découverte, consommation, aficionada, épiciérien, hédoniste.

L'Association Inter Concours du Monde recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours. Un juré ne peut juger ses vins rosés. L'Association Inter Concours du Monde désigne pour chaque jury, un président et un secrétaire. Les jurys fonctionnent sous l'autorité du Président, il peut être membre du jury. Il assure, en liaison avec le directeur technique, les commissaires du concours, l'organisateur, le bon fonctionnement général du jury ainsi que le bon déroulement des dégustations. La commission de contrôle, qui ne participe pas au concours aux dégustations des sessions du guide, est issue du comité de direction de l'Association Inter Concours du Monde est chargée de vérifier le respect du règlement ainsi que le bon déroulement du Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation. L'Association Inter Concours du Monde pour le Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées par catégorie et pour l'ensemble du Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine ne pourra représenter plus du tiers des échantillons présentés par catégorie (type de vin) et pour l'ensemble chaque session. Ces distinctions seront

décernées, selon l'appréciation du jury, aux vins qui répondent aux classes de qualités. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine définit les récompenses qui sont

" Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine – Diamant « Année + dénomination de la session », note globale > à 85 points sur 100 points

" Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine – " Argent « Année + dénomination de la session », note globale comprise entre 80 et 84.9 points sur 100 points

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin rosé, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom du concours. Des médailles adhesives représentatifs des distinctions attribuées pourront être appliquées sur la bouteille et seront disponibles uniquement auprès de l'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine pour les vins rosés primés, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription. Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites. Les résultats du Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine E se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement. En cas de contestation ou de litige avec l'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine , et quelle que soit la nationalité des parties en conflit, le Tribunal de Brignoles (France) est seul compétent. Seuls les textes en français sont officiels sur toute documentation éditée par le concours. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine -procède sur au moins 5% des échantillons de vins rosés primés, par un laboratoire d'analyses oenologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et se réserve d'y donner la suite qui lui semble nécessaire. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Un mois avant le déroulement de l'épreuve, l'Association Inter Concours du Monde - L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine adresse un avis à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de PACA précisant le lieu et la date d'organisation de la compétition ainsi que le règlement Guide International du Vin Rosé - / International Guide of Rosé Wine . Dans les deux mois qui suivent les dégustations de chacune des sessions du guide, l'Association Inter Concours du Monde - L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine adresse à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA, un compte rendu signé du responsable de la commission de contrôle attestant que le guide s'est déroulé conformément aux dispositions du règlement et comportant,

- le nombre d'échantillons présentés globalement et par catégorie,
- le nombre d'échantillons primés globalement et par catégorie,
- le nombre de distinctions attribuées et leur répartition par type de distinction,
- le pourcentage de vins rosés primés par rapport au nombre de vins rosés présentés
- la liste des échantillons primés et pour chaque échantillon primé les éléments permettant d'identifier le vin rosé et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement. Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les vins rosés ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langue officielle : Français – Documents disponibles en : Français – Anglais Si un événement indépendant de la volonté de l'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé - / International Guide of Rosé Wine devait empêcher le bon déroulement du concours des dégustations de chacune des sessions du guide, l'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine se réserve le droit d'annuler le(s) dégustation(s) de chacune des sessions du guide , d'en modifier le(s) date(s) initialement prévue, d'écouter, de le(s) prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.). d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant. L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine ne peut pas, par ailleurs, être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.

Suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine viti vinicole (Résolution OIV/concours 332a/2009). Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine n'est pas affilié à l'OIV.

Le règlement du Guide International du Vin Rosé / International Guide of Rosé Wine , est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du guide international ou soit transmis à sa demande sous forme électronique.

Ce règlement peut être modifié chaque année après avis de la DGCCRF, un mois au plus tard avant le déroulement de chaque session du guide et avant les inscriptions des participants.

Contact : L'Association Inter Concours du Monde - Guide International du Vin Rosé/ International Guide of Rosé Wine – c/o LEMOINE 352 chemin des breguieres 83170 BRIGNOLES

Envoi Dossier GUIDE Rose c/o CDT, 29 RUE DES TEMPLIERS – 83170 BRIGNOLES

Tél. : +33(0)6 98 37 72 72

Fax : +33(0)9 72 35 39 20

E-Mail : rose2019@oenogenius.com

Site web: www.concoursvinsroses.com

FICHE D'INSCRIPTION

Guide International du Vin Rosé TM International Guide of Rosé Wine TM

(fiche d'inscription par échantillon présenté)



IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

NOM OU RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE.....
OU NOM D'EXPLOITATION

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS :

TEL : FAX :

SITE WEB..... FACEBOOK : TWITTER INSTAGRAM WECHAT

E MAIL : SITE WEB :

Souhaitez-vous une facture ? oui non E MAIL COMPTABILITE

STATUT (cochez la case correspondante)

<input type="checkbox"/> vigneron récoltant	<input type="checkbox"/> vigneron récoltant cooperativeur	<input type="checkbox"/> coopérative vinicole
<input type="checkbox"/> union de coopératives viticoles	<input type="checkbox"/> groupement de producteurs	<input type="checkbox"/> négociant éleveur
<input type="checkbox"/> producteur négociant	<input type="checkbox"/> importateur	<input type="checkbox"/> distributeur

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

Prix de vente moyen public HT en euros :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

DENOMINATION DE VENTE.....

NOM D'EXPLOITATION.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Domaine, Château, Cuvée, ...) :

PAYS DE PRODUCTION :

REGION DE PRODUCTION (Ex : Provence, Cailifornie, Stellenbosch, Barossa Valley, Valle de Aconcagua...) :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION (Ex : A.O.C.Bandol, Vin de pays d'Oc, D.O.G.C.Chianti Classico, D.O.Rioja...) :

CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C., V.D.P., D.O. , DOC, DOGC, IGT, QbA,) :

MILLESIME : Couleur : rosé **ENTOUREZ SELON VOUS CELLE QUI CORRESPOND MIEUX A VOTRE VIN**

CATEGORIE (cochez la case correspondante) : vin tranquille vin mousseux vin pétillant vin de liqueur

CEPAGE 1 : % ELEVAGE SUR LIES : oui non

CEPAGE 2 : % CONTACT BOIS : oui non

CEPAGE 2 : % VIN À DÉCANTER : oui non

N° DE LOT : VIN NON FILTRE : oui non

Démarches qualité : oui, précisez..... non Année de certification biologique : Nom organisme certificateur

Biodynamie : oui non Charte de vinification : oui, précisez..... non

VOLUME TOTAL CONCERNE : **LITRES** NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE :

25cl 37,5cl 50cl

75cl 150cl Autres Spécifiez:

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles ou en outre à vin.

Date

Cachet & Signature



MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER AVANT LE 28 FEVRIER 2019 :

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire),
- un bulletin d'analyses de moins d'un an par échantillon
- la déclaration de revendication pour les vins bénéficiant d'une IG
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),

Par Courrier

Guide International du Vin Rosé - Session PRIMA 2019

Inter Concours du Monde

C/O CDT - 29 rue des Templiers

83170 BRIGNOLES - FRANCE

Tél. : + 33 (0)6 98 37 72 72

Par Fax :

+ 33 (0)9 72 35 39 20

Par email:

rose2019@oenogenius.com



2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS AVANT LE 28 FEVRIER 2019 :

- **6 bouteilles** par échantillon présenté,
- facture pro forma mentionnant "échantillons sans valeur commerciale",
- **aviser de votre envoi** l'agence VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS
par fax : + 33 (0)4 94 46 91 56 ou par e mail : vartransit@wanadoo.fr

**à l'attention de Monsieur Nicolas SINTES
VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS**

**Zone Portuaire de Brégaillon - Lot N°8
83500 LA SEYNE SUR MER (VAR - FRANCE)**

Tél. : + 33 (0)4 94 46 85 02 - Fax : + 33 (0)4 94 46 91 56



Échantillons provenant Hors U.E.

IMPORTANT: tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER (T1 INCLUS) INCOTERM 2000



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR ECHANTILLON

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	130.00€ HT + TVA 20 %	130.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	130.00€ HT
2 échantillons	110.00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	110.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	110.00€ HT par échantillon
3 échantillons et plus	90.00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	90.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	90.00€ HT par échantillon

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION


Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

France


- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : **ICM / ROSE 2019**
- par virement bancaire à l'ordre de : **ICM / ROSE 2019**
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008 - N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37
CA LA GARDE CTRE (00008) IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 0016 437 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à **ICM / ROSE 2019**
en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Hors France

- par virement bancaire à l'ordre de : **ICM / ROSE 2019**
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008 - N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37
CA LA GARDE CTRE (00008) IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 0016 437 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à **ICM / ROSE 2019**
en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



GUIDE INTERNATIONAL DU VIN ROSE 2019
Inter Concours du Monde -
83170 BRIGNOLES en Provence Verte - FRANCE
Paiement par carte de crédit



Veuillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Numéro de la carte de crédit

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Eurocard/Mastercard

Visa

Date d'expiration

Montant total

Signature autorisée